



CESE Wallonie



Pôle Aménagement
du territoire

AVIS

AT.24.57.AV

Parc de quatre éoliennes au sein du parc industriel des
Hauts-Sarts à HERSTAL

Avis adopté le 17/06/2024

Rue du Vertbois, 13c
B-4000 Liège
T 04 232 98 97
pole.at@cesewallonie.be
www.cesewallonie.be

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande :

- *Type de demande :* Permis unique
- *Rubrique(s) :* 40.10.01.04.03 (classe 1)
- *Demandeur :* Luminus S.A. et T4T srl
- *Auteur de l'étude :* Sertius S.A.
- *Autorités compétentes :* Fonctionnaires technique et délégué

Avis :

- *Référence légale :* Art. R.82 du Livre I^{er} du Code de l'Environnement
- *Date de réception du dossier :* 6/05/2024
- *Délai de remise d'avis :* 60 jours
- *Portée de l'avis :*
 - Qualité de l'étude d'incidences sur l'environnement (EIE)
 - Objectifs du projet conformément aux objectifs définis par l'art.1^{er} § 1^{er}, alinéa 2 du Code du Développement territorial (CoDT)
- *Audition :* 28/05/2024

Projet :

- *Localisation :* Parc industriel des Hauts-Sarts
- *Situation au plan de secteur :* Zone d'activité économique industrielle
- *Catégorie de projet :* 4 - Processus industriels relatifs à l'énergie

Brève description du projet et de son contexte :

Le projet vise l'implantation et l'exploitation d'un parc de quatre éoliennes sur le territoire communal d'Herstal, au sein du parc industriel des Hauts-Sarts, localisé entre l'autoroute A3/E40 et la zone d'habitat de Hermée. L'éolienne WT 1 est située sur le site de RESA, la WT2 est située à cheval sur deux parcelles appartenant à l'Intercommunale SPI (parcelles occupées par les entreprises WBCC et Infinite Styles Ecommerce-Belgium), la WT3 est située sur une parcelle en développement appartenant à la SPI et la WT4 sur le site d'Icopal.

Les éoliennes ont une puissance électrique individuelle comprise entre 3,6 et 4,2 MW. Les éoliennes WT1, WT2 et WT3 présentent une hauteur totale de 180 m maximum tandis que la WT4 présente une hauteur de 150 m (liée à proximité d'une conduite Fluxys). Trois alternatives ont été étudiées au sein de l'étude d'incidences sur l'environnement. Les productions nettes totales attendues sont estimées entre 5.016 et 6.176 MWh/an par éolienne, selon les modèles envisagés.

Les éoliennes en projet seront raccordées à 4 nouvelles cabines de tête. L'électricité produite sera en priorité consommée par les entreprises tandis que le surplus sera réinjecté sur le réseau local moyenne-tension du parc d'activité des Hauts-Sarts.

Avis

Avis sur les objectifs du projet

Le Pôle Aménagement du territoire émet un avis défavorable sur le projet tel que présenté.

Bien que le Pôle constate que ce projet s'implante dans un paysage déjà industrialisé, que l'électricité produite sera consommée en priorité par des entreprises directement concernées, et qu'une communauté d'énergie renouvelable est en cours d'élaboration, le Pôle remarque toutefois que ce parc :

- Malgré la situation paysagère et topographique, ne respecte pas les distances de garde aux zones d'habitat telles que recommandées par le Cadre de référence éolien de 2013. L'étude mentionne en effet que « *les distances minimales entre la limite de la zone d'aménagement communal concertée de Herstal et des zones d'habitat de Herstal, de la Seigneurie Sartage et d'Hermée sont de respectivement 348 m (WT2), 423 m (WT4), 535 m (WT1) et 622 m (WT4) par rapport à l'éolienne la plus proche* ». Cela implique une septantaine d'habitations pour la zone d'Hermée, une cinquantaine d'habitations et un hôtel pour celle de Herstal ainsi qu'une maison de repos de 148 lits (résidence Le Sart'âge). Même en prenant en considération la Circulaire du Gouvernement wallon du 25/01/2024 relative au cadre de référence, le projet ne respecte pas les distances par rapport à trois zones d'habitat ;
- Engendre des pertes totales (sillages, bridage...) importantes comprises entre 27,3 et 29,8 % selon les modèles envisagés. Suite à ces pertes, les productions nettes totales attendues sont estimées entre 5.016 et 6.176 MWh/an par éolienne, ce qui semble faible et ne permet pas une optimisation du potentiel venteux.

Avis sur la qualité de l'étude d'incidences sur l'environnement

Le Pôle Aménagement du territoire estime que l'étude d'incidences contient les éléments nécessaires à la prise de décision.


Samuël SAELENS
Président